**REPUBLIQUE GABONAISE**

Union-Travail-Justice



**--------------------**

**DECLARATION OFFICIELLE**

**DE**

**SON EXCELLENCE MONSIEUR ALI BONGO ONDIMBA**

**PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE GABONAISE**

**CHEF DE L’ETAT**

**--------------------**

**A**

**LA CINQUIEME SESSION DE LA PLATE-FORME MONDIALE SUR LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE**

**DU 22 AU 26 MAI**

**A CANCUN AU MEXIQUE**

LUE PAR

**Monsieur Lambert-Noël MATHA**

Ministre de l’Intérieur, de la Sécurité Publique et de l’Hygiène Publique

Chargé de la Décentralisation et du Développement Local

**Représentant Le Président de la République, Chef de l’Etat**

**--------------------**

**Monsieur le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophe,**

**Mesdames et Messieurs les participants,**

Il m’est particulièrement agréable de prendre la parole au nom du Gouvernement de la République Gabonaise et en ma qualité de Représentant du Président de la République, Chef de l’Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, à l’occasion de la 5ème Session de laPlate-forme Mondiale pour la Réduction des Risques de Catastrophe.

A l’entame de mon propos, permettez-moi de m’acquitter d’un devoir, celui d’adresser mes sincères remerciements au Gouvernement du Mexique pour l’accueil chaleureux réservé à ma personne ainsi qu’à la délégation qui m’accompagne.

La 5ème Réunion de Haut Niveau des Ministres africains en charge de la Réduction des Risques de Catastrophe tenue à Yaoundé au Cameroun, le 23 juillet 2015 a adopté une déclaration dite Déclaration de Yaoundé relative à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe 2015-2030 en Afrique .

A cet effet, le Gabon a renouvelé cet engagement par sa contribution à l’adoption de la Déclaration de Maurice et du Programme d’action africain pour la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Africaine sur la préventions des Catastrophes, lors de la sixième session de la Plate-forme Régionale Africaine, suivie de la Cinquième Réunion de haut niveau, tenue du 22 au 25 novembre 2017 à l’Ile Maurice.

Ces documents ont été approuvés par les chefs d’Etat et de Gouvernement de l’Union Africaine, lors de la Réunion de haut niveau tenue au Sommet de l’Union Africaine en janvier 2017, au cours de laquelle ils ont réitéré leur engagement politique continu en faveur de la réduction des risques de catastrophe.

Notons qu’au niveau de la sous-région Afrique Centrale, cet engagement s’est poursuivi lors de la Deuxième Session de la Conférence Ministérielle Afrique Centrale sur la Réduction des Risques de Catastrophes de Kinshasa, en octobre 2015 par la mise en œuvre de la feuille de route des axes prioritaires et la Déclaration ministérielle sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai en Afrique Centrale.

L’ensemble de ces engagements tant sur le plan international que régional, ont conduit le Gabon, à réaffirmer dans ses programmes la volonté de poursuivre l’intégration de la réduction des risques de catastrophe à travers la mise en œuvre des actions contenues dans les priorités du Cadre de Sendai , les objectifs du Développement durable et d’adaptation aux changements climatiques.

L’élaboration d’une stratégie nationale pour la réduction des risques de catastrophe et un programme d’action aligné au Cadre de Sendai devient, à cet effet devient un élément nécessaire à l’appropriation de ce nouveau cadre de travail mondial.

Eu égard à ce qui précède, je ne saurai terminer mon propos sans décliner quelques-unes des actions réalisées au niveau national depuis l’adoption de ce nouveau cadre en mars 2015.

 **IL s’agit notamment :**

de lacréation d’une structure administrative pour la gestion des risques de catastrophe avec des services déconcentrés, du renforcement des capacités de la Plate-forme Nationale pour la Prévention et la Réduction des Risques de Catastrophe, mécanisme de coordination et d’orientation créé en 2011 ;

 de l’organisation des ateliers desensibilisation et de formation à la connaissance des risques des parties prenantes, de l’état de lieu du cadre juridique, de l’élaboration en cours d’un projet de loi sur les risques de catastrophes au Gabon, aux fins de prévention, atténuation, préparation, interventions, relèvement, remise en état et coopération ;

durenforcement du cadre juridique pour la résilience de l’habitat et la réduction des constructions anarchiques (Ordonnance n°002/PR/2017 du 27 avril 2017 portant orientation de l’Urbanisme en République Gabonaise et Rapport national Habitat III soumis aux Nations Unies en novembre 2016 dans le cadre de la préparation de la 3ème Conférence des Nations Unies sur le Logement et le Développement Durable) ;

de la réalisation d’exercices de simulation  du Plan National de Contingence (PNC) et autres, de la création des mini jardins et planting de plusieurs palmiers, arbres d’agrément et autres à travers les communes de Libreville et d’Owendo, de l’identification des zones à risques et du suivi de la coopération régionale et internationale dans le domaine de la prévention et la gestion des risques de catastrophes.

La réalisation de ces actions nécessite un appui financier pour un meilleur investissement dans la réduction des risques de catastrophe à travers l’implication de l’Etat et le développement du partenariat public- privé ainsi des organismes. Les sinistrés, victimes de catastrophes naturelles ont bénéficié d’aide apporté par l’Etat dans le cadre de la gestion centralisée pour aide aux sinistrés et le secteur assurance a développé des produits mettant en place des programmes des micro-assurances et de protection de revenu.

Tout en réitérant le soutien de Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, que j’ai l’honneur de représenter à ces assises, à la position Africaine qui sera adoptée pendant cette Plate-forme Mondiale pour la Réduction des Risques de Catastrophe, je voudrais encore renouveler mes remerciements les plus chaleureux au Gouvernement Mexicain ainsi qu’à tous les Partenaires ayant contribué à l’organisation et à la tenue de ce forum mondial.

Je vous remercie pour votre aimable attention.